

---

AVENANT N°2

A LA CONVENTION PORTANT SUR LA CREATION DE L'ALLIANCE NATIONALE

POUR LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

ET A L'AVENANT N°1 DU 24 AVRIL 2015

---

Entre

- Le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS)
- La Conférence des Présidents d'université (CPU)
- La Conférence des Grandes Ecoles (CGE)
- L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED)
- L'Institut de Recherche sur le Développement (IRD)
- L'Institut National de Recherche Agronomique (INRA)
- Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)
- L'Institut National (INSERM)
- L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

Individuellement désignés par « Partie »,

Le CNRS, la CPU, la CGE et l'INED sont désignés par « membres fondateurs » de l'Alliance ATHENA dans la convention d'origine signée le 22 juin 2010 ;

**Etant préalablement exposé que**

Les membres fondateurs ont jugé bon de faire évoluer le fonctionnement de l'Alliance en réponse aux évolutions du paysage national et international de la recherche en avril 2015 (avenant n°1) et de poursuivre cette évolution (avenant n°2) :

**En conséquence, il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Les modifications portent sur les articles 2 (la composition de l'Alliance) et 3 (la présidence de l'Alliance) de la convention signée le 22 juin 2010 et sur les articles 3 et 4 de l'avenant n°1 signé le 24 avril 2015 :

## **ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE L'AVENANT N°1 RELATIF A LA COMPOSITION DE L'ALLIANCE**

L'ensemble de l'article est remplacé par :

*ATHENA est constitué d'un Directoire composé de membres opérateurs et de membres invités, d'une délégation générale, d'un comité d'orientation, de groupes de travail et de conseillers :*

- *les membres opérateurs :*
  - *le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS, 4 membres dont président-e ou vice-président-e),*
  - *la Conférence des Présidents d'université (CPU, 4 membres dont président-e ou vice-président-e),*
  - *la Conférence des Grandes Ecoles (CGE, 2 membres),*
  - *l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED, 1 membre),*
  - *l'Institut de Recherche sur le Développement (IRD, 1 membre),*
  - *l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA, 1 membre),*
  - *le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA, 1 membre),*
  - *l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM, 1 membre)*
  - *l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS, 1 membre)*
  
- *les membres invités : les Alliances AVIESAN (1membre), ALLENI (1membre), ALLISTENE (1membre) et ANCRE (1membre).*

*Les membres opérateurs et membres invités participent à l'ensemble des échanges et des réflexions prospectives et décident conjointement de la composition des différents groupes de travail.*

*Les autres décisions sont prises à la majorité qualifiée de 2/3 au sein du groupe des membres opérateurs.*

*La délégation générale regroupe un(e) délégué(e) général(e) proposé(e) par le président de l'Alliance et confirmé(e) à la majorité du directoire à chaque alternance de présidence ; les responsables des différents groupes de travail ; un(e) responsable administrative et des chargés de mission pour la communication et l'accompagnement des travaux des groupes.*

*Le comité d'orientation, composé de scientifiques reconnus reflète la diversité des sciences humaines et sociales. Il a vocation à produire des analyses stratégiques dans le domaine des Sciences humaines et sociales et sur les sujets de collaboration avec les autres sciences.*

*Les groupes de travail ont vocation à alimenter la réflexion dans les domaines de la programmation et de la stratégie nationale, dans les domaines des infrastructures, de l'Europe et de l'International.*

**ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DE L'AVENANT N°1 RELATIF A LA  
PRESIDENCE DE L'ALLIANCE**

Les trois premiers paragraphes sont conservés. Un quatrième paragraphe est ajouté :

*Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique et le Président de la  
Conférence des Universités peuvent d'un commun accord décider de prolonger de deux  
ans les mandats des président et vice-président de l'alliance.*

Fait à Paris, le 10 juillet 2018